



CATALOGUE DE FORMATION 2024

A person is running on a dirt path in a natural setting. The person is seen from behind, wearing dark shorts. The path is made of small stones and dirt, and the background shows a hillside with dry vegetation under a clear blue sky. The overall tone is warm and energetic.

AVANT PROPOS

Ce catalogue vous permet de connaître en détail l'offre de Kareo horizon en tant qu'organisme de formation.

Les formations proposées sont modulables selon les besoins et l'organisation interne de chaque client.

Toutes les formations dispensées par Kareo horizon sont validées en amont par le client.

Au-delà des prestations proposées dans ce catalogue, Kareo horizon a vocation à faire évoluer son offre de services et vous tiendra informés des évolutions.

SOMMAIRE

NOTRE HISTOIRE **5**

.....

LA FORMATION **6**

.....

LES MODALITÉS **14**

.....

ANNEXES **16**

.....



NOUS CONSTRUISONS DES

 EXPÉRIENCES

La survenance d'un accident corporel est un bouleversement dans la vie des victimes et de leurs proches et a généralement des conséquences immédiates sur l'organisation habituelle de leur vie personnelle et /ou professionnelle. Elles se retrouvent très souvent en grande difficulté à réorganiser leur vie et expriment un besoin de soutien et d'accompagnement.

1 | NOTRE HISTOIRE

La société Kareo horizon est née d'une collaboration entre 4 assureurs : Generali, l'Équité, Pacifica et Thélem Assurances. Cette entité autonome propose des solutions personnalisées et une offre innovante répondant aux besoins présents et futurs des victimes. L'objectif étant de mettre en oeuvre une nouvelle approche de l'indemnisation tournée vers l'humain: le Case Management.



NOUS PENSONS DE MANIÈRE CRÉATIVE

Une entreprise innovante qui propose des services répondant aux attentes de ses clients.



NOUS ŒUVRONS POUR LE BÉNÉFICIAIRE

Une équipe dédiée qui oeuvre dans l'intérêt du bénéficiaire.



NOUS CO-CONSTRUONS SON PROJET DE VIE

Un projet de vie adapté aux souhaits et aux ressources des bénéficiaires.



TOUT EN ÉTANT RÉACTIFS

Une équipe disponible qui réagit au plus vite afin d'assurer un accompagnement efficace et personnalisé.

2 | LA FORMATION

Kareo horizon est habilité comme organisme de formation par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sous le numéro 11756074975 auprès du préfet de l'Île-de-France. Ainsi, Kareo horizon met à la disposition de ses clients son savoir-faire et son expérience en termes d'accompagnement des victimes de dommages corporels, pour assister les équipes opérationnelles et leur apporter une formation sur-mesure.

Après avoir effectué une première phase de bilan, permettant de connaître le client, tant sur le plan organisationnel que sur son degré de connaissance du Case Management, Kareo horizon élabore des outils et des programmes de formation personnalisés.



LA MÉTHODOLOGIE

Kareo horizon accompagne ses clients dans le déploiement du Case Management au sein des équipes corporelles grâce à la mise en place de processus et outils totalement personnalisés.

Cette méthodologie s'organise autour de trois étapes :



1- PHASE DE BILAN

Au cours de la phase de bilan, Kareo horizon organise des réunions de travail ayant pour objectifs :

- D'étudier les processus internes de son client
- D'évaluer les connaissances des acteurs impactés
- De mesurer les activités de Case Management à développer

2- PRÉCONISATIONS ET PROGRAMME

Après avoir étudié les besoins de son client, Kareo horizon élabore une proposition stratégique qui vise à définir les périmètres des dossiers cibles, présenter des processus adaptés et élaborer un plan d'actions. Les stagiaires (gestionnaires, inspecteurs, acteurs terrains...) sont ciblés et des outils répondant aux besoins techniques et organisationnels sont élaborés.

3- PHASE D'IMPLÉMENTATION ET DE FORMATION

Lorsque que le plan d'actions est validé par le client, des modules de formation sont élaborés en collaboration avec ce dernier. Les sessions de formation sont personnalisées selon les besoins et les attentes des acteurs ciblés.

De nouvelles formations peuvent également être proposées chaque année, pour répondre à l'évolution des besoins des clients.

Un suivi est systématiquement mis en place à la suite des formations pour s'assurer de la bonne compréhension et de l'intégration des outils proposés.

Des permanences téléphoniques peuvent également être proposées afin d'accompagner les acteurs à mettre en œuvre les nouveaux processus.

LES FORMATRICES

Kareo horizon forme ses clients depuis juin 2020. Nos formatrices sont qualifiées dans les domaines dans lesquels elles exercent.



Marion Weill

10 ans d'expérience dans le
domaine de l'assurance
Titulaire du D.U de Case
Management



Marie-Myriam Lecorvaisier

Ergothérapeute de formation initiale
10 ans d'expérience dans un centre
hospitalier de
médecine physique et réadaptation
Titulaire du D.U de Case Management



UNE FORMATION ADAPTÉE AUX
BESOINS EXPRIMÉS PAR LE
CLIENT



UN SUIVI DE LA
QUALITÉ ET DE LA
SATISFACTION



UNE EQUIPE A
L'ÉCOUTE DE SES
STAGIAIRES

MODULE 1

Le Case Management et le parcours dossier

Kareo horizon, spécialiste de l'accompagnement des victimes d'accidents corporels, a débuté son activité le 1er Janvier 2020. Afin de garantir l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, la collaboration entre les gestionnaires, les acteurs de proximité et les Case Managers est primordiale. Ce module de formation a pour but de présenter la SAS Kareo horizon : son rôle, ses missions, son champ d'intervention, le concept du Case Management et les processus pour une collaboration efficace entre les différents partenaires.

PRÉ-REQUIS

- Connaissances du milieu assurantiel
- Poste permettant la mise en place du Case Management

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apport de connaissances
- Support Power Point
- Vidéos
- Echanges

OBJECTIFS

- Comprendre l'organisation de Kareo horizon
- Connaître le concept et les périmètres du Case Management
- Savoir mettre en oeuvre le Case Management
- Être capable de distinguer les offres de services de Kareo horizon
- Connaître et appliquer les procédures établies

MODALITES

- **Durée:** modulable selon besoins
- **Outil:** logiciel de visioconférence si formation effectuée à distance
- **Public visé:** acteurs du monde assurantiel
- **Evaluation :** questionnaire de compréhension / autoévaluation

MODULE 2

Aide à la détection des besoins d'accompagnement

Ce module de formation a pour but de sensibiliser les gestionnaires et/ou acteurs terrain à la détection des dossiers éligibles au Case Management. Les programmes d'accompagnement seront présentés ainsi que les outils mis à leur disposition afin de proposer la démarche.

PRÉ-REQUIS

- Comprendre le rôle de Kareo horizon
- Connaître le concept et les périmètres du Case Management
- Savoir mettre en oeuvre le Case Management
- Être capable de distinguer les deux offres de services
- Connaître les procédures établies

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apport de connaissances
- Support Power Point
- Jeu de cartes
- Etudes de cas
- Echanges

OBJECTIFS

- Connaître le Case Management, en comprendre la définition, la méthodologie d'ensemble et les principes d'action
- Connaître le rôle de chacun entre le Case Manager et le gestionnaire/acteur terrain
- Savoir détecter un dossier éligible au Case Management
- Être capable de présenter la démarche de Case Management au bénéficiaire et/ou à son mandant

MODALITES

- **Durée:** modulable selon besoins
- **Outil:** logiciel de visioconférence si formation effectuée à distance
- **Public visé:** acteurs du monde assurantiel
- **Evaluation :** questionnaire de compréhension / autoévaluation

MODULE 2

Aide à la détection des besoins d'accompagnement

1. OUTILS D'AIDE À LA DETECTION DES DOSSIERS

Les formatrices présenteront les outils utiles pour la détections des dossiers éligibles

2. OUTILS D'AIDE À LA DETECTION DES DOSSIERS CASE MANAGEMENT

Chaque situation est différente, mais certains indicateurs peuvent aider les stagiaires à identifier les dossiers case management. Ainsi, Kareo horizon met à leur disposition des outils propres aux besoins de chaque compagnie.

3. OUTILS D'AIDE À L'ADHESION AU PROGRAMME DE CASE MANAGEMENT

Cette partie présentera les différents outils élaborés pour aider les stagiaires à présenter Kareo horizon et le Case Management au bénéficiaire et à son mandataire s'il y en a un.

MODALITÉS DE SUIVI DES PRATIQUES

Ce module pratique permettra de tester les participants sur leur compréhension des outils présentés. Des études de cas seront réalisées en temps réel afin d'évaluer le niveau de compréhension des stagiaires et des cas concrets seront présentés afin que chacun puisse échanger sur sa propre expérience.

A la suite de cette formation, des permanences téléphoniques seront mises en place afin que les stagiaires puissent échanger avec les case managers sur la potentielle éligibilité d'un dossier.

FORMATION AIDES SOCIALES

Aides sociales appliquées aux dossiers d'indemnisation corporelle

Ce module de formation a pour but de faire connaître les différentes aides sociales pouvant être attribuées à l'attention des bénéficiaires, dans une optique de prise en charge globale de la personne.

PRÉ-REQUIS

- Gérer/Instruire des dossiers de victimes de dommages corporels
- Module 1 et 2 Kareo horizon
- Savoir identifier des besoins d'accompagnement personnalisé

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apport de connaissances
- Support Power Point
- Ateliers de réflexion
- Jeu de cartes
- Guide pratique

OBJECTIFS

- Acquérir des notions dans le domaine des prestations sociales liées au handicap
- Être en capacité de détecter un besoin de soutien administratif dans les aides sociales
- Faire le lien entre le profil fonctionnel de la victime et l'éligibilité à une réhabilitation sociale

MODALITES

- **Durée:** modulable selon besoins
- **Outil:** logiciel de visioconférence si formation effectuée à distance
- **Public visé:** acteurs du monde assurantiel
- **Evaluation :** questionnaire de compréhension

FORMATION AIDES SOCIALES

Aide à la détection des besoins d'accompagnement

1. INTRODUCTION : CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

La première partie de ce module de formation est dédiée à la présentation des différentes aides sociales proposées par les structures telles que les MDPH, la CPAM, ou le Conseil départemental.

2. MISE EN PRATIQUE : ATELIER REFLEXION

Au travers de plusieurs mises en situation, les stagiaires seront divisés en groupes et pourront mettre en application les principes exposés dans la partie théorique. Un temps de restitution permettra d'échanger avec tous les participants.

3. PRÉSENTATION DU GUIDE PRATIQUE

Un guide pratique qui détaille toutes les aides à la compensation du handicap en France a été élaboré. Il sera présenté à tous les participants et sera transmis à la fin de la formation.

MODALITÉS DE SUIVI DES PRATIQUES

Ce module pratique permettra de tester les participants sur leur compréhension des différentes aides présentées. Lors des ateliers de réflexion, les stagiaires devront mettre en application leurs connaissances.

A la suite de cette formation, un questionnaire sera distribué aux stagiaires afin d'évaluer leurs acquis. La correction sera faite à la fin de la session afin d'apporter des précisions si cela est nécessaire.

3

| LES MODALITÉS

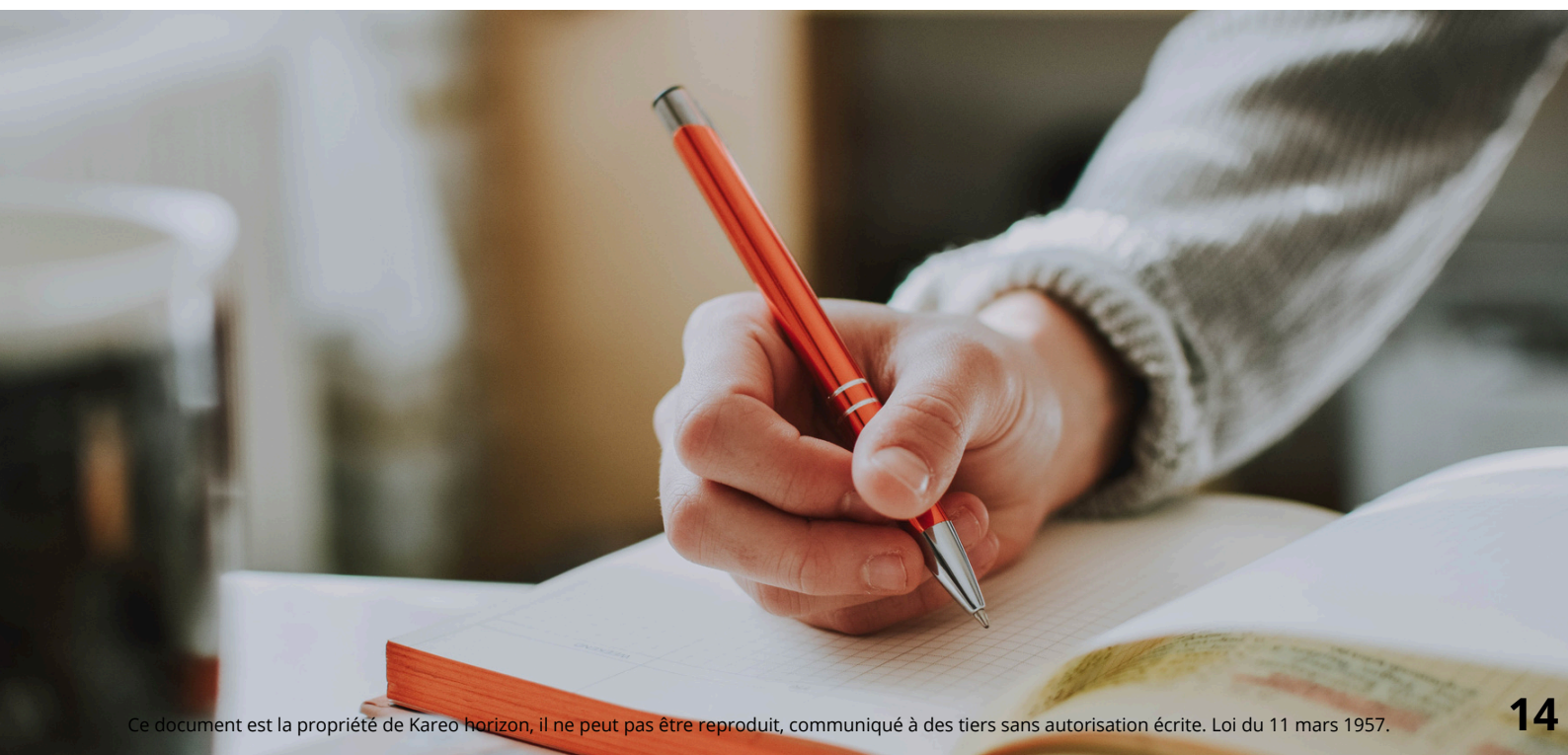
DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

La structure est habilité comme organisme de formation par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) sous le numéro 11756074975 auprès du préfet de l'Île-de-France. conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6 du Code du Travail.

Ce numéro figurera sur les conventions, contrats de formation professionnelle, bon de commande et factures éditées par Kareo horizon dans le cadre de toute prestation de formation.

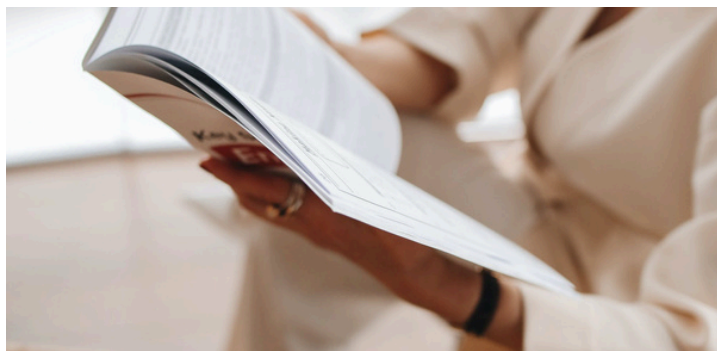
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Kareo horizon conserve la propriété exclusive de ses droits de propriété intellectuelle et industrielle, brevets, logiciels et applicatifs, bases de données, dessins et modèles, méthodes et savoir-faire, ainsi que toutes les informations lui appartenant, développés ou acquis pour le compte des formations dispensées.



RÈGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation. Il s'applique à toutes les personnes qui participent à une action de formation proposée par Kareo horizon. Ainsi, chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes lorsqu'il suit la formation. Le règlement figure en annexe

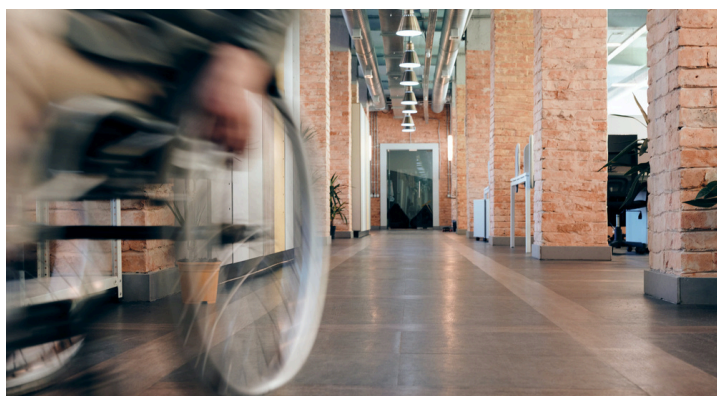


ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux publics en situation de handicap, les formations s'effectuent au sein de nos locaux ou dans les locaux du client.

Les formations peuvent être aménagées en fonction du handicap si celui-ci est signalé en amont. Exemples : supports adaptés, traducteurs en langue des signes, formation individualisée, temps de formation supérieur, aide technique...

Pour toute demande d'adaptation de la session, merci de contacter mrozier@kareo-horizon.com.



TARIFS

Les formations sont proposées pour des sessions de 13 stagiaires.

Les factures sont adressées en format numérisé PDF. Chaque facture exigible est payable dans un délai maximal de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture nettes et sans escompte.



Objet	Coût forfaitaire HT
1 demi-journée de formation et 2 formatrices	915 €
Frais de déplacement et repas	Refacturés aux frais réels

4

ANNEXE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FORMATION

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 7 novembre 2019 (Article 4). Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du travail.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout stagiaire avant son entrée en formation. Il s'applique à toutes les personnes qui participent à une action de formation proposée par Kareo horizon. Ainsi, chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation.

ARTICLE 2 – SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

(selon les dispositions de l'art. R6352.1 du Code Travail, modifié par Décret 2019-1143 du 7 novembre 2019)

Les formations de Kareo horizon se déroulent exclusivement dans une entreprise ou un établissement externe. Les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont celles en vigueur dans le lieu dans lequel la formation est suivie. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées.

ARTICLE 3 – FORMALISME ATTACHÉ AU SUIVI DE LA FORMATION

Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par le prestataire de formation, avec assiduité et ponctualité, et sans interruption. Des feuilles de présence seront remplies par l'intervenant. Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation.

Le stagiaire lit tous les e-mails qui lui sont adressés et répond aux enquêtes qui lui sont envoyées.

ARTICLE 4 – COMPORTEMENT

Les stagiaires s'engagent à observer les comportements en usage dans toute collectivité ainsi que les règles fixées par le formateur. Ils s'engagent à respecter le devoir de réserve et de discrétion permettant la libre expression du groupe. Ils s'imposent un maximum de correction et de courtoisie entre eux et vis à vis des personnels qu'ils sont appelés à côtoyer. La présence de chacun des stagiaires doit s'accompagner d'une participation active et de l'accomplissement d'efforts personnels.

ARTICLE 5 – DROITS D'AUTEUR

Il est formellement interdit aux stagiaires:

- De communiquer à autrui les liens de connexion aux formations à distance ;
- De modifier, copier ou diffuser les supports de formation, et d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation ;

Les contenus pédagogiques présentés lors des sessions de formation sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisés autrement que pour un strict usage personnel.

ARTICLE 6 – DISCIPLINE, SANCTIONS, PROCÉDURE

Il est formellement interdit aux stagiaires, notamment et sans que cette liste soit exhaustive :

- De copier ou de modifier des supports de formation ;
- De faire preuve d'un comportement répréhensible par la Loi.

(Art. R6352.3, modifié) Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable du Prestataire de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

(Art. R6352.4, modifié) Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

(Art. R6352.5, modifié) Lorsque le responsable du prestataire de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit : il envoie un avertissement par e-mail en indiquant le motif de la sanction envisagée et les griefs retenus.

(Art. R6352.6, modifié) La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'avertissement. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par e-mail.

(Art. R6352.7) Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R.6352.4 et, éventuellement, aux articles R6352.5 et R6352.6, ait été observée.

(Art. R6352.8, modifié) Le responsable du Prestataire de formation informe l'employeur et le financeur de la sanction prise.

ARTICLE 7 – PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Les différentes parties prenantes à l'action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l'organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation par e-mail adressé à :
Mathilde Rozier (mrozier@kareo-horizon.com)

Merci de préciser en objet d'e-mail qu'il s'agit d'une « réclamation ». Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée à son expéditeur sous 15 jours maximum par retour d'e-mail.

Le présent Règlement Intérieur entre en vigueur le 1er septembre 2020



CONTACTS

Responsables pédagogiques :

Marion Weill et Marie-Myriam Lecorvaisier

Responsable administrative :

Mathilde Rozier

01 81 80 44 50

info@kareo-horizon.com

8 Rue Jean Antoine de Baïf, 75013 Paris

Arrêt : Bibliothèque François Mitterrand

Métro **14** **6** REP **C**

Arrêt : Avenue de France

Tramway **3a**

Kareo
horizon

www.kareo-horizon.com